CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE LA MATANIE

MUNICIPALITÉ SAINTE-FÉLICITÉ

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité tenue le 09 janvier 2017 à 19h00 à la salle Alphonse Simard du Centre Sportif Sainte-Félicité situé au 194 rue Saint-Joseph à Sainte-Félicité.

SONT PRÉSENTS : MONSIEUR RÉGINALD DESROSIERS, MAIRE

MADAME SANDRA BÉRUBÉ, CONSEILLÈRE

MONSIEUR PATRICE TRUCHON, CONSEILLER

MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE

MONSIEUR FIDÉLIO SIMARD, CONSEILLER

MONSIEUR BERNARD HARRISSON, CONSEILLER

MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER

Monsieur Yves Chassé agit à titre de secrétaire.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-01**

**ADOPTION DE L’ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l’ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte l’ordre du jour tout en maintenant l’item « Divers » ouvert.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-02**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE TENUE LE 05 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 05 décembre 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-03**

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE TENUE LE 14 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers que le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2016 tel que rédigé.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-04**

**ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER AU 31 DÉCEMBRE 2016**

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de la liste des comptes payés et à payer au 31 décembre 2016 transmis par le directeur général et secrétaire-trésorier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Madame Sandra Bérubé et résolu à l’unanimité des conseiller :

QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité approuve la liste des comptes payés et à payer au montant de quatre-vingt-trois-mille-huit-cent-dollars et cinquante-deux-cents (83,800.52$) de déboursés et de douze-mille-deux-cent-neuf-dollars et soixante-dix-cents (12,209.70$) de salaires;

QUE ces dépenses sont imputées au fonds d’administration de la Municipalité de Sainte-Félicité représentant un grand total de quatre-vingt-seize-mille-dix-dollars et vingt-deux-cents (96,010.22$);

QUE ces documents font partie intégrante du procès-verbal comme s’ils sont ici au long reproduits.

*Certificat de disponibilité de crédits*

*Je, soussigné, Yves Chassé, g.m.a., directeur général et secrétaire-trésorier, certifie conformément à l’article 961 du Code municipal du Québec que les crédits nécessaires à ces dépenses sont suffisants aux postes budgétaires concernés.*

APPROBATION DES DÉPENSES AUTORISÉES PAR DÉLÉGATION DE POUVOIR AU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Il n’y a aucune dépense autorisée par délégation de pouvoir au directeur général et secrétaire-trésorier à payer.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-05**

**AVIS AUX PROPRIÉTAIRES-ARRIÉRAGES DE TAXES**

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Sainte-Félicité a déposé la liste des arriérages de taxes au Conseil municipal lors de la séance ordinaire tenue le 09 janvier 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QU’un avis soit envoyé à tous les propriétaires afin de les aviser de faire le paiement des taxes dûes dans les plus brefs délais;

QUE copie de cette résolution soit envoyée à chaque propriétaire avant de déposer la liste des arriérages de taxes à la MRC de La Matanie pour la procédure de vente pour taxes dûes.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-06**

**DÉPÔT-PLAINTE DE MADAME MARIELLE SIMARD ET MONSIEUR JULIEN DESJARDINS CONCERNANT LA CHARRUE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité a pris connaissance d’une plainte du 19-12-2016 de Madame Marielle Simard et Monsieur Julien Desjardins concernant la charrue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la plainte sera prise en considération lors d’une séance de travail du Conseil municipal;

DE prendre acte de fait du dépôt de la plainte au Conseil municipal.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-07**

**NOMINATION D’UN NOUVEAU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-FÉLICITÉ SUR LE CONSEIL D’ADMINISTRATION DU CENTRE SPORTIF SAINTE-FÉLICITÉ**

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Réginald Desrosiers a informé le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité de son intention de ne plus être le représentant de la Municipalité sur le Conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité;

CONSIDÉRANT l’intérêt de Madame Sandra Bérubé, conseillère, d’être la représentante de la Municipalité sur le Conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE Madame Sandra Bérubé soit nommée représentante de la Municipalité de Sainte-Félicité sur le Conseil d’administration du Centre Sportif Sainte-Félicité.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-08**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE-EMPLOIS D’ÉTÉ CANADA (EÉC) 2017**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme d’Emplois d’été Canada (EÉC) 2017 pour l’embauche d’un étudiant;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

D’Autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à faire une demande d’aide financière dans le cadre du programme d’Emplois d’été Canada (EÉC) 2017;

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à signer tous les documents requis pour la demande d’aide financière.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-09**

**ACTE DE FAIT DU DÉPÔT-PROGRAMME D’AIDE À L’ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL-REDDITION DE COMPTES**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 06 décembre 2016, Monsieur Yves Berger, directeur du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l’Electrification des transports est fier d’annoncer une série de mesures d’allégement dans son processus de reddition de comptes, dans le cadre du Programme d’aide à l’entretien du réseau routier local (PAERRL);

CONSIDÉRANT QUE dans la prochaine édition de la reddition de comptes sera intégrée à la production du rapport financier exigé par le Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère a retiré son exigence relative à l’attestation de la déclaration de reddition de comptes par un vérificateur externe;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère tient à rappeler que la reddition de comptes devra, cette année encore, être effectuée sur les seuls frais encourus comme admissibles, c’est-à-dire :

Les dépenses de fonctionnement, soit l’entretien des systèmes suivants : sécurité, chaussée, drainage; abords de route;

Les dépenses d’investissement : se refèrent à l’achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.) ou machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.) dont l’usage est destiné de façon prépondérante à l’entretien des routes admissibles et de ses composantes;

Toute dépense liée à de l’entretien d’hiver demeure non admissible;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Bernard Harrisson et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

DE prendre acte de fait du dépôt de la lettre de Monsieur Yves Berger du Ministère des Transports.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-10**

**APPROBATION-AMÉNAGEMENT D’UN PARC INTERGÉNÉRATIONNEL (DOSSIER NUMÉRO 557801)-PROGRAMME D’INFRASTRUCTURES QUÉBEC-MUNICIPALITÉS-MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS**

CONSIDÉRANT QUE dans une correspondance du 21-12-2016 de Monsieur Jean-François Bellemare du Ministère des Affaires municipales et de l’Occupation du territoire informant la municipalité que le projet déposé au sous-volet 2.5 du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités-Municipalité amie des aînés pour l’aménagement d’un parc intergénérationnel (Dossier numéro 557801) a été retenu pour l’octroi d’une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Félicité doit transmettre les documents précisés dans l’annexe;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Rémi Savard et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le projet soumis est autorisé par le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité s’engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d’exploitation continus du projet;

QUE Madame Johanne Dion, conseillère, responsable du dossier MADA soit autorisée :

A fournir un montage financier complet incluant un estimé des travaux et des honoraires professionnels ainsi que la contribution de tous les partenaires associés du projet, une description détaillée des travaux du projet (vocations) incluant une vue d’ensemble des travaux sous forme de plan ou de croquis, un échéancier dans lequel se retrouvent le déroulement des travaux ainsi que, le cas échéant, la procédure d’appel d’offres et le processus d’approbation du ou des règlements d’emprunt;

A signer le protocole d’entente entre la Municipalité de Sainte-Félicité et le Ministère des affaires municipales et de l’occupation du territoire relatif à l’octroi d’une aide financière dans le cadre du sous-volet 2.5 du Programme d’infrastructures Québec-Municipalités.

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-11**

**DEMANDE D’AIDE FINANCIÈRE D’UN MONTANT DE 50,000.00$ AU DÉPUTÉ MONSIEUR PASCAL BÉRUBÉ-TRAVAUX D’ASPHALTAGE RUE BÉLANGER ET ROUTE DE L’ÉGLISE**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Sainte-Félicité désire faire des travaux d’asphaltage sur la rue Bélanger et la route de l’Église;

CONSIDÉRANT QUE pour la réalisation de l’ensemble des travaux d’asphaltage, la Municipalité de Sainte-Félicité a besoin d’une aide financière du député;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Patrice Truchon et résolu à l’unanimité des conseillers :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE la Municipalité de Sainte-Félicité demande une aide financière d’un montant de cinquante-mille-dollars (50,000.00$) au député Monsieur Pascal Bérubé pour la réalisation des travaux d’asphaltage sur la rue Bélanger et la route de l’Église au cours de la saison estivale 2017.

**GRATTE DU TRACTEUR-DEMANDE D’INFORMATIONS DE MONSIEUR RÉMI SAVARD, CONSEILLER**

Monsieur Rémi Savard, conseiller demande des informations concernant l’utilisation de la nouvelle gratte du souffleur de la municipalité.

**PROJET NOUVEAUX HORIZONS-INFORMATIONS DE MADAME JOHANNE DION, CONSEILLÈRE**

Madame Johanne Dion, conseillère, donne des informations concernant le projet Nouveaux horizons de la municipalité.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions. (Début : 19h33, Fin : 19h42)

**RÉSOLUTION NUMÉRO 2017-01-12**

**LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par Monsieur Fidélio Simard et résolu à l’unanimité des conseillers :

De lever la séance ordinaire du 09 janvier 2017, l’ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 19h43.

|  |
| --- |
| *Je, soussigné, Réginald Desrosiers, maire, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142 (2) du Code municipal du Québec.* |

\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Réginald Desrosiers Yves Chassé, GMA

Maire Directeur général

Secrétaire-trésorier